

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE,
DE L'ACTION SOCIALE
ET HUMANITAIRE (CGSASH)**

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N° 055 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-012/PRES-TRANS DU 19 SEPTEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT N°7192-BF, DU DON IDA N°E110-BF ET DU DON GFF N°B8826-BF, CONCLU LE 30 JUIN 2022 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE PREPARATION ET DE REPONSE A LA COVID-19/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PPR-COVID-19)

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député **Youssef OUEDRAOGO**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 02 août, de 12 heures 35 minutes à 12 heures 55 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'ordonnance n°2022-012/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du Crédit n°7192-BF, du don IDA n°E110-BF et du don GFF n°B8826-BF, conclu le 30 juin 2022 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet de préparation et de réponse à la COVID-19/financement additionnel (PPR-COVID-19).

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Youssouf OUEDRAOGO pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les lundi 24 juillet et mardi 1^{er} août 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé, le vendredi 21 juillet 2023 de 13 heures 45 minutes à 14 heures 40 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi.

Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la Commission a porté sur deux points :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CGSASH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU, Ministre de la santé et de l'hygiène publique. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour de trois points :

- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet,
- description technique du projet,

- coût du projet et caractéristiques du financement.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- la nécessité de poursuivre le traitement vaccinal contre la COVID-19 au vu de l'évolution de la maladie ;
- la possibilité de redéployer les crédits alloués à la lutte contre la COVID-19, dans sa composante 1, pour les allouer au traitement vaccinal au profit d'autres projets ;
- la non prise en charge de la gestion des déchets biomédicaux alors que ces déchets sont une source de contamination ;
- l'existence d'un plan gouvernemental d'investissement pour faire face à d'autres crises sanitaires.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que la ratification de l'ordonnance permettra :

- de renforcer les systèmes nationaux de préparation à la Santé publique au Burkina Faso ;
- de fournir et de déployer des vaccins contre la COVID-19 ;
- d'assurer la continuité des services de santé essentiels perturbés par la crise de la COVID-19.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 02 août 2023

La Présidente

Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le Rapporteur

Youssef OUEDRAOGO

DEPUTES PRESENTS

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SAWADOGO Abdoulaye	2^{ème} Secrétaire
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
4.	BALBONE Boubacar	Membre
5.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
6.	KY Drissa	Membre
7.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
8.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
9.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

DEPUTES ABSENTS

N°	Nom et Prénoms	Absents	Absents excusés
1.	SOME Yiompouén Aimé		X
2.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine		X
3.	TINDANO Yentéma Arnaud		X

PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
2.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
3.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	BATIONO Larissa	Secrétaire